

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le 29 AOÛT 2023

SLO

ID : 037-213700586-20230829-DCM_2023_08_059-DE

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

Date de convocation : 22/08/2023

Date d'affichage : 22/08/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août, à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
Mme DESCORRMIEERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory
Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole, Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri,
Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-08-059

1.1. *Commande publique - Marchés publics*

Ressources humaines - gestion du temps de travail des agents - installation du progiciel
TANGARA par la société Cosoluce

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la gestion du temps de travail des agents puisse
être gérée par un logiciel, ce qui permettrait un gain de temps dans la gestion du personnel.

Un devis a été sollicité auprès de la société Cosoluce qui fournit déjà le logiciel payes et comptabilité.
Le montant s'élève à 2 025,00 € HT, soit 2 430,00 € TTC pour la fourniture, le paramétrage et la
formation du logiciel. L'abonnement annuel est fixé à 658,71 € HT, soit 790,45 € TTC et sera effectif
à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce devis.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de la société Cosoluce pour l'installation du progiciel TANGARA pour un
montant de 2 430,00 € TTC comprenant la fourniture, le paramétrage et la formation

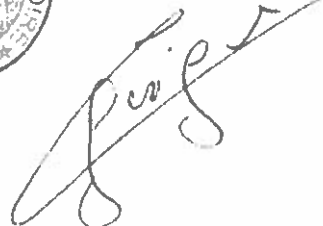
- **VALIDE** l'abonnement annuel de ce logiciel pour un montant de 790,45 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le **29 AOUT 2023** *SLOW*
ID : 037-213700586-20230829-DCM_2023_08_059-DE